

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: AÉROSOL ENGINE-BRITE

Code(s) du produit : EB1C

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Nettoyage des véhicules à moteur, marine et d'autres pièces de moteur.
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange de: gazole; Solvant pétrolier; Propulseur; Agent tensioactif; Solvant éther glycol

Informations sur le fabricant / importateur / fournisseur / distributeur:

Blumenthal Brands Integrated, LLC

600 Radiator Rd.
Indian Trail, NC 28079

Téléphone: Service client / Technique: 704-821-7643

site Internet: www.solvewithB.com

Email: sds@solvewithB.com

Téléphone d'urgence: INFOTRAC (États Unis) (800) 535-5053
INFOTRAC (Internationale) (352) 323-3500

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide de couleur rouge contenu dans un contenant aérosol pressurisé. Odeur de solvant pétrolier.

Dangers les plus importants:

Aérosol extrêmement inflammable. Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Contenu sous pression. Le conteneur peut exploser en cas de chauffage.

Danger d'aspiration. Peut entrer dans les poumons et causer des lésions. Irritant pour la peau. Irritant pour les voies respiratoires. L'inhalation risque de causer une dépression du système nerveux central. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. Les renseignements ci-dessous sur la classification et l'étiquetage selon SIMDUT 2015 sont fournis à titre d'information.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification:

Aérosol inflammable - Catégorie 1

Gaz sous pression

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 (Irritation respiratoire; Effets narcotiques)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer.
 Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage.
 Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Garder sous clef.
 Protéger du soleil. Éviter l'exposition à des températures excédant 50°C/122°F.
 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie. Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craqulement et le dégraissage de la peau. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

| <u>Nom chimique</u> | <u>Nom commun et les synonymes</u> | <u>No CAS</u> | <u>Concentration (% en poids)</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | distillats de pétrole | 68476-34-6 | 80,0 – 100,0 |
| <i>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</i> | | | |
| Kérosène | Kérosène, pétrole | 8008-20-6 | 0 – 44,4 |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | Hydrocarbures renouvelables (fraction de type diesel) | 928771-01-1 | 0 – 4,5 |
| Naphtalène | Naphtalène Camphre de goudron | 91-20-3 | 0,01 - 0,5 |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) | 64742-94-5 | 3,0 – 7,0 |
| <i>Note: Le composant solvant naphta aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :</i> | | | |
| tert-Butylbenzène | 2-méthyl-2-phénylpropane 1,1-diméthyléthylbenzène | 98-06-6 | 0 – 2,2 |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | | |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| Naphtalène | Naphtalène Camphre de goudron | 91-20-3 | 0 – 0,5 |
| Dioxyde de carbone | Anhydride carbonique | 124-38-9 | 1,0 – 5,0 |
| 2-butoxyéthanol | Éther monobutylique de l'éthylèneglycol butyl cellosolve Glycol éther EB EGBE | 111-76-2 | 0,5 – 1,5 |

Note: Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. La Loi sur les produits dangereux (LPD) ne s'applique pas aux produits de consommation (Loi sur les produits dangereux Section 12(j)).

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion

- : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.

Inhalation

- : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

- : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

- : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.
Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. L'inhalation peut causer des maux de tête et des nausées et avoir des effets sur le système nerveux central comme des étourdissements, des difficultés de coordination et la perte de conscience.
Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur.
Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.
Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités et causer des lésions pulmonaires mettant en danger la vie de la victime.
Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.
Veiller à ce que le personnel médical soit mis au courant des matières impliquées afin de prendre les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Dioxyde de carbone (CO₂); chimique sec; Mousse résistant à l'alcool

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Aérosol extrêmement inflammable. Peut être enflammé par une flamme ouverte. Ce produit est contenu sous pression et peut éclater lorsqu'il est exposé à la chaleur et aux flammes. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Hydrocarbures réactifs; Aldéhydes; oxydes de soufre; Oxydes d'azote (NO_x); Hydrocarbures polycycliques aromatiques; Autres composés organiques non identifiés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes. . Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de pulvériser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'allumage. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder sous clef. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Acides forts; Alcalis forts; Composés halogénés

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

| <u>Nom chimique</u> | <u>ACGIH TLV</u> | | <u>OSHA PEL</u> | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | <u>TWA</u> | <u>STEL</u> | <u>PEL</u> | <u>STEL</u> |
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | 100 mg/m ³ (vapeur et aérosol, comme hydrocarbures totale) (peau) | P/D | P/D | P/D |
| <i>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</i> | | | | |
| Kérosène | 200 mg/m ³ (peau) | P/D | P/D | P/D |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | P/D | P/D | P/D | P/D |
| Naphtalène | 10 ppm (peau) | P/D | 10 ppm (50 mg/m ³) | P/D |
| <i>Note: Le composant solvant naphta aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :</i> | | | | |
| tert-Butylbenzène | P/D | P/D | P/D | P/D |
| Naphtalène | 10 ppm (peau) | P/D | 10 ppm (50 mg/m ³) | P/D |
| Dioxyde de carbone | 5000 ppm | 30 000 ppm | 5000 ppm (9000 mg/m ³) | P/D |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | | | |
|------------------------|---------------|------------|-------------------------------------------------|------------|
| 2-butoxyéthanol | 20 ppm | P/D | 50 ppm (240 mg/m³) (peau) | P/D |
|------------------------|---------------|------------|-------------------------------------------------|------------|

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Se référer à la norme CSA Z94.3 ou tout autre norme. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants/des vêtements de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Porter des bottes et des vêtements résistants. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité à protection intégrale; Lunettes de sécurité avec protections latérales. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide de couleur rouge contenu dans un contenant aérosol pressurisé.

Odeur : Odeur de solvant pétrolier.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 165,56°C (330°F) (estimation)

Point d'éclair : 57,8°C (136°F)

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: P/D

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 0,7% (estimation)

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: 5% (estimation)

Propriétés comburantes

: Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives

: Aérosols sensibles aux chocs. Les contenants fermés sous pression risque d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps.

Tension de vapeur

: 2,67 hPa (estimé)

Densité de vapeur

: P/D

Densité relative / Poids spécifique

: 0,84

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solubilité dans l'eau : négligeable
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: P/D
Température d'auto-inflammation
: 260°C (500°F) (estimation)
Température de décomposition
: P/D
Viscosité : P/D
Matières volatiles (% en poids)
: 0,98%
Composés organiques volatils (COV)
: 14,69%
Pression absolue du récipient
: P/D
Distance de projection de la flamme
: Aucun(e).
Retour de flamme observé : NON
Autres observations physiques/chimiques
: Chaleur de combustion: 39,8 kJ/q

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses
: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter
: Sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Éviter le contact avec les matières incompatibles. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Matériaux incompatibles : Oxydants forts; Acides forts; Alcalis forts; Composés halogénés
Produits de décomposition dangereux
: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI
Voies d'entrée - peau et yeux : OUI
Voies d'entrée - ingestion : OUI
Voies d'exposition - absorption cutanée
: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Risque de causer la dépression du système nerveux central. En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Signes et symptômes - ingestion

- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger par aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

- Signes et symptômes - peau*
- Provoque une irritation cutanée. Le contact risque de causer des rougeurs, de l'oedème et une sensation de douleur. Risque d'être absorbé par la peau. Si le produit est vaporisé directement sur la peau, on peut ressentir les symptômes d'engelures incluant l'engourdissement, une sensation de piqûre et des démangeaisons.

- Signes et symptômes - yeux*
- Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère. Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- Un contact continu ou à répétition risque de causer l'augmentation des rougeurs, des démangeaisons ou de cloques sur la peau. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Mutagénicité

- Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

- Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Cancérogénicité - Catégorie 2. Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
Contient: Combustibles pour moteur diesel n° 2; Naphtalène.
Des études ont démontré que des produits similaires aux carburants, diesel, n° 2 produisent des tumeurs cutanées chez les animaux de laboratoire à la suite d'applications répétées en l'absence de lavage ou de retrait. La pertinence de ce résultat pour l'exposition des humains n'a pas été déterminée.
La naphtaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière

- Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisateurs cutanés.
Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.

Effets spécifiques sur organes cibles

- Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Selon les critères de classification de la réglementation SIMDUT canadienne (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles (STOT) suite à une exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

- L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

- Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données toxicologiques

- : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
- ETA orale = 136 547 mg/kg
 - ETA cutanée= 24 744 mg/kg
 - ETA inhalation (vapeurs) = 219,7 mg/L/4H
 - ETA inhalation (brouillards) = 6,38 mg/L/4H
- Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

| <u>Nom chimique</u> | CL50 (4hr) | DL50 | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| | <u>inh, rat</u> | <u>(Oral, rat)</u> | <u>(cutané, lapin)</u> |
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | > 4,81, < 6 mg/L (aérosol) | 7600 mg/kg | > 4300 mg/kg |
| <i>Note: Le composant carburant diesel contient les produits chimiques suivants :</i> | | | |
| Kérosène | > 5,28 mg/L (Aucune mortalité) | > 5000 mg/kg | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | > 6317,3 ppm (vapeur) (Aucune mortalité) | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |
| Naphtalène | P/D | 490 mg/kg (rat) 533 mg/kg (souris) | > 20 000 mg/kg |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | > 17,1 mg/L (brouillard) | > 6000 mg/kg | > 3160 mg/kg |
| <i>Note: Le composant solvant naphta aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :</i> | | | |
| tert-Butylbenzène | > 4,6 mg/L (vapeur) | 3045 mg/kg | > 2000 mg/kg (Aucune mortalité) |
| Naphtalène | P/D | 490 mg/kg (rat) 533 mg/kg (souris) | > 20 000 mg/kg |
| Dioxyde de carbone | 200 000 ppm/2H (141 421 ppm/4H) | S/O (gaz) | S/O (gaz) |
| 2-butoxyéthanol | 450 ppm (2,175 mg/L) (vapeur) | 530 mg/kg | 400 - 500 mg/kg |

Autres dangers toxicologiques importants

- : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

- : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement: Combustibles pour moteur diesel n° 2; Kérosène; solvant naphta aromatique lourd (pétrole); tert-Butylbenzène; Naphtalène.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

| Composants | No CAS | Toxicité pour les poissons | | |
|--------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
| | | CL50 / 96h | NOEL / 21 jour | Facteur M |
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | 68476-34-6 | 57 mg/L (Vairon à grosse tête) | P/D | Aucun(e). |
| Kérosène | 8008-20-6 | 20 mg/L (truite arc-en-ciel) (Références croisées) | P/D | Aucun(e). |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | | | |
|------------------------------------------------|-------------|----------------------------------|----------------------------|-----------|
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | 3,6 mg/L (truite arc-en-ciel) | P/D | Aucun(e). |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | 928771-01-1 | > 1000 mg/L (truite arc-en-ciel) | P/D | Aucun(e). |
| Dioxyde de carbone | 124-38-9 | S/O | S/O | S/O |
| tert-Butylbenzène | 98-06-6 | 65 mg/L (ide mélanote) | P/D | Aucun(e). |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 1490 mg/L (Crapet arlequin) | > 100 mg/L (poisson zèbre) | Aucun(e). |
| Naphtalène | 91-20-3 | 0,96 mg/L (saumon rose) | 0,12 mg/L/40 jours | 1 |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les daphnias | | |
|------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------|---------------------------------|-----------|
| | | CE50 / 48h | NOEL / 21 jours | Facteur M |
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | 68476-34-6 | 68 mg/L (daphnie magna) | 0,2 mg/L | Aucun(e). |
| Kérosène | 8008-20-6 | 1,4 mg/L (daphnie magna) (Références croisées) | 0,48 mg/L (Références croisées) | Aucun(e). |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | 1,1 mg/L (daphnie magna) | P/D | Aucun(e). |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | 928771-01-1 | > 100 mg/L (daphnie magna) | P/D | Aucun(e). |
| Dioxyde de carbone | 124-38-9 | S/O | S/O | S/O |
| tert-Butylbenzène | 98-06-6 | 41 mg/L (daphnie magna) | P/D | Aucun(e). |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 835 mg/L (daphnie magna) | 100 mg/L | Aucun(e). |
| Naphtalène | 91-20-3 | 3,4 mg/L (daphnie magna) | 0,22 - 0,6 mg/L | Aucun(e). |

| Composants | No CAS | Toxicité pour les algues | | |
|------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| | | EC50 / 96h or 72h | NOEC / 96h or 72h | Facteur M |
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | 68476-34-6 | > 10 mg/L/72hr (algues vertes) | 1 mg/L/72hr | Aucun(e). |
| Kérosène | 8008-20-6 | 6,2 mg/L/96hr (algues vertes) (Références croisées) | 0,4 mg/L/96hr (Références croisées) | Aucun(e). |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | 7,2 mg/L/72hr (algues vertes) | 0,22 mg/L/72hr | Aucun(e). |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | 928771-01-1 | > 100 mg/L/72hr (algues vertes) | P/D | Aucun(e). |
| Dioxyde de carbone | 124-38-9 | S/O | S/O | S/O |
| tert-Butylbenzène | 98-06-6 | P/D | P/D | Aucun(e). |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 911 mg/L/72hr (algues vertes) | 286 mg/L/72hr | Aucun(e). |
| Naphtalène | 91-20-3 | 0,4 mg/L/72hr (Skeletonema costatum) | P/D | 1 |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Persistante et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé.
- Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires; 2-butoxyéthanol.
- Contient les substances chimiques suivantes, qui sont considérées comme intrinsèquement biodégradables: Combustibles pour moteur diesel n° 2.
- Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Kérosène; solvant naphta aromatique lourd (pétrole); tert-Butylbenzène; Naphtalène.

Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

| <u>Composants</u> | <u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u> | <u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u> |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 (CAS 68476-34-6) | 3,9 - 6 | P/D |
| Kérosène (CAS 8008-20-6) | 3,3, > 6 | 70 - > 5000 (Poisson) (calculé) |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS 64742-94-5) | > 3, < 6,5 | P/D |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires (CAS 928771-01-1) | > 6,5 | 116,3 (QSAR) |
| tert-Butylbenzène (CAS 98-06-6) | 4,11 | 291 (estimé) |
| 2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) | 0,8 | 0,97 |
| Naphtalène (CAS 91-20-3) | 3,7 | 427 (Vairon à grosse tête) |

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition des ONU | Classe(s) de danger pour le transport | Groupe d'emballage | Étiquette |
|-----------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Canada (TMD) | UN1950 | AÉROSOLS | 2.1 | aucun(e) |  |
| Informations supplémentaires | | Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption. | | | |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements Canadien:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): Ce produit contient les substances suivantes figurant sur l'INRP:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Partie 5: Autres groupes et mélanges)

2-butoxyéthanol (Partie 1, Substance de groupe A; Partie 5, substances individuelles)

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement fédéral É.-U.:

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

| <u>Composants</u> | <u>No CAS</u> | European EINECS | Australia AICS | Philippines PICCS | Japan ENCS | Korea KECL/KECL | China IECSC | New Zealand IOC |
|------------------------------------------------|---------------|-----------------|----------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Combustibles pour moteur diesel n° 2 | 68476-34-6 | 270-676-1 | Présent | Présent | (9)-1700 | KE-17287 | Présent | Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié |
| Kérosène | 8008-20-6 | 232-366-4 | Présent | Présent | (9)-1702 | KE-21778 | Présent | Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié |
| solvant naphta aromatique lourd (pétrole) | 64742-94-5 | 265-198-5 | Présent | Présent | (9)-2578 | KE-31656 | Présent | Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié |
| Alcanes, C10-20 chaînes ramifiées et linéaires | 928771-01-1 | P/D | Présent | N'est pas spécifiquement listée. |
| Dioxyde de carbone | 124-38-9 | 204-696-9 | Présent | Présent | (1)-310; (1)-169 | KE-04683 | Présent | HSR001018 |
| tert-Butylbenzène | 98-06-6 | 202-632-4 | Présent | Présent | (3)-22; (3)-11 | N'est pas spécifiquement listée. | Présent | HSR003757 |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | 203-905-0 | Présent | Présent | (7)-97; (2)-407 | KE-04134 | Présent | HSR001154 |
| Naphtalène | 91-20-3 | 202-049-5 | Présent | Présent | (4)-311 | KE-25545 | Présent | HSR001287 |

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Légende | : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AICS: inventaire australien des Substances Chimiques CAS: Chemical Abstract Services ACNOR: Association canadienne de normalisation CE50: Concentration effective 50%. EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques HSDB: Hazardous Substances Data Bank CIRC: Centre international de recherche sur le cancer IBC: Conteneur pour vrac IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses La COI : inventaire de produits chimiques KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire KECL Coréen : produits chimiques existants Liste CL: Concentration létale DL: Dose létale S/O: Sans objet P/D: Pas disponible NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health NOEC: Concentration sans effet observé NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques OSHA: Occupational Safety and Health Administration PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise) PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances FDS: Fiche de données de sécurité STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit) TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values) TSCA: Toxic Substance Control Act TWA: Moyenne pondérée dans le temps SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Références

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 03/24/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Préparée pour:</u> Blumenthal Brands Integrated, LLC 600 Radiator Rd. Indian Trail, NC 28079 Téléphone: 704-821-7643 Adresser toutes les requêtes à Blumenthal Brands Integrated, LLC. | |
| <u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com |  |

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Blumenthal Brands Integrated, LLC et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Blumenthal Brands Integrated, LLC n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Blumenthal Brands Integrated, LLC.

FIN DU DOCUMENT